



**Le Centre Equestre Découvertes et Loisirs
organise sous l'égide de la
Fédération Tunisienne des Sports Equestres
le 1^{er} Concours Complet d'Equitation
les 30 et 31 mars 2013**

Avant programme

Comité Organisateur

Centre Equestre Découvertes et Loisirs

Président du comité organisateur : Mr Hababou Dhafrallah

Directeur du concours : Mr Abdelkefi Zied

Membres : Mme Hababou Saida
Mr Gallalou Habib

Secrétaire du concours : Mme Dabbabi Achwak (FTSE)

Ferme Hababou – Cabelet Ben Ammar 2032 Sidi Thabet Ariana

Tel : 93 614 465 - E-mail : cedl.com_org@yahoo.com

Officiels

Coordinateur de jury de terrain : Mr Mehiri Youssef

Président de jury de terrain CSO : Mr Aouida Amor

Membres : Mr Chaouachi Mohamed
Mme Elkamel Afet
Mr Elkamel Qoraich

Chef de piste : Mr Hannachi Mohamed Arbi

Président de jury de l'épreuve de Cross : Mme Febvay Sarah

Membre : Mr Chaouch Karim

Constructeur du parcours : Mr Jelliti Tahar

Président de jury dressage : Mr Benothmane Lassaad

Membres : Mme Dali Christine
Mme Chantal
Mr Jelaili Tahar
Mr Benhmida Mustapha

Commissaire en chef : Mr Sallami Anis

Membres : Mr Boussaidi Abderrazek
Mr Akremi Dhia
Mr Boubahri Khalil

Vétérinaires : Dr GHrab Asma
Dr Ezzar Sofiene

Médecin : Dr Bensouda Driss

Maréchal ferrant : Mr Djelassi Moslem

Programme

Samedi 16 mars 2013

14h00 : Reconnaissance du parcours du cross par le Jury de terrain.

16h00 : Ouverture de la piste du cross pour le Pré ride.

Dimanche 24 mars 2013

18h00 : Fermeture de la piste du cross.

Vendredi 29 mars 2013

14h00 : Reconnaissance du parcours de cross.

16h00 : Réunion technique.

Samedi 30 mars 2013

13h00 : 1^{ère} inspection des chevaux.

14h00 : Départ du premier concurrent sur l'épreuve du cross.

Dimanche 31 mars 2012

09h00 : 1^{er} concurrent sur la piste pour l'épreuve de dressage.

14h30 : Reconnaissance CSO.

15h00 : Départ du premier concurrent.

17h30 : Remise des prix.

Conditions spécifiques et techniques

Le concours sera déroulé conformément aux règlements suivants :

Règlement général de la FEI, 23^{ème} édition, à jour au 1^{er} janvier 2012.

Règlement FEI des CCE, 24^{ème} édition, à jour au 1^{er} janvier 2012

Règlement vétérinaire, 12^{ème} édition, à jour au 1^{er} janvier 2012.

Les chevaux doivent être pucés et enregistrés à la F.T.S.E et devront être accompagnés de leurs documents d'identification qui pourront être demandés à tout moment par le jury.

Epreuves

Déroulement du concours

Pistes du concours :

Cross - Dimension : 170 m X 80 m

Nature : peu vallonné, terre souple

Dressage - Dimension : 20 m X 60 m

Nature : Sable.

Obstacles : Dimension 50 m x 45 m

Nature du terrain : Sable

Terrains d'échauffement :

Cross : 25 m x 35 m

Nature du terrain : Sable

Dressage : 25 m x 35 m.

Nature du terrain : Sable

Obstacle : 25 m x 35 m.

Nature du terrain : Sable

Chronométrage : Matériel de la FTSE.

Engagement

Droit d'engagement : 1^{er} cheval 30 dt – 2^{ème} cheval 20 dt

Les inscriptions ne peuvent se faire que sur le site de la FTSE

(www.ftse-tn.com) au plus tard le 24 mars 2013 à minuit et doivent être réglés avant le 26 mars 2013, au-delà, le droit d'engagement sera majoré de 20 dinars.

Catégories des participants

Cavaliers : Toutes catégories de cavaliers âgés de moins de 21 ans.

Chevaux : Toutes catégories.

Cross :

Barème : Temps idéale.

Distance : 900 mètres environ.

Vitesse : 450 m/min.

Temps : Idéal 02 min.

Temps maximum : Le double du temps idéal.

Nombre d'Obstacles : 17.

Nombre d'efforts : 18.

Hauteur : 45 cm.

Largeur : 60 cm.

En cas d'égalité de points, le cavalier le plus proche du temps idéal sera le mieux classé.

Chaque concurrent qui dépasse le temps maximum (le double du temps idéal), est éliminé.

Dressage :

Reprise : Galop 5

Nombre de figures : 12

Reprise du concours en pièces jointes.

Obstacles :

Barème : Barème A avec chrono sans barrage.

Vitesse : 325 m/min

Hauteur: Max 80 cm

Largeur : Max 95 cm

Dotation

Classement Individuel :

1^{er} : 300 dt – 2^{ème} : 250 dt – 3^{ème} : 200 dt – 4^{ème} : 150 dt – 5^{ème} 100 dt

Classement par équipe :

200 dt seront remporté par l'entraîneur de l'équipe gagnante.

Les deux meilleurs scores seront pris en compte pour le classement par équipe. Chaque entraîneur doit remettre au coordinateur de jury la composition de ses équipes (Min 2 et max 3 cavaliers par équipe) une demi heure avant le départ du premier concurrent (Samedi 30 mars à 13h30). Formulaire en pièces jointes.

Tenue vestimentaire

Le port d'un casque à trois points homologué ainsi qu'un pantalon blanc sont obligatoires. Une tenue légère est autorisée en cross et la veste d'équitation est obligatoire en dressage et en obstacles.

Seules sont autorisés, les bottes, mini-chaps et boots, la cravache inférieure à 75cm et les éperons doux sont autorisés.

Le port du gilet de sécurité est très fortement conseillé.

Le comité d'organisation mettra à la disposition des cavaliers des gilets de sécurité de différentes tailles.

Harnachement

La martingale est le seul enrênement autorisé. La bricole est autorisée. Les rênes allemandes, rênes coulissantes et tout enrênement fixe sont interdits que ce soit au terrain d'échauffement ou sur les pistes du concours.

Réclamation

Toute réclamation, devra être faite par écrit et accompagnée d'une caution de 30 dinars.

Les cas non prévus seront résolus comme suit :

Cas techniques : par le Jury de Terrain et, éventuellement par le Jury d'Appel selon le cas.

Cas non techniques : par le Comité Organisateur.

Assurance

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval à un tiers. Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

LA PROTECTION DU CHEVAL CODE DE CONDUITE

1. Dans tous les sports équestres le cheval est souverain.
2. Le bien-être du cheval doit prédominer sur les exigences des éleveurs, des entraîneurs, des cavaliers, des propriétaires, des commerçants, des organisateurs, des sponsors et des officiels.
3. Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux chevaux devraient assurer leur santé et leur bien-être.
4. Un niveau élevé doit être encouragé et maintenu en tout temps dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité.
5. Un environnement sain devrait être maintenu pendant le transport des chevaux. Des mesures doivent être prises pour assurer une ventilation adéquate, un affouragement et un abreuvement réguliers des chevaux.
6. L'accent devrait être mis sur l'amélioration de l'instruction dans l'entraînement et la pratique des sports équestres ainsi que sur la promotion des études scientifiques sur la médecine équine.
7. Dans l'intérêt du cheval, la santé et la compétence du cavalier sont jugées essentielles.
8. Chaque type d'équitation et chaque méthode d'entraînement devraient tenir compte du cheval en tant qu'être vivant et exclure toute technique considérée par la FEI comme abusive.
9. La FTSE instaure des contrôles adéquats afin que le bien-être du cheval soit respecté par toute personne et tout organe, sous sa juridiction.
10. Les règlements nationaux et internationaux du sport équestre concernant la protection du cheval doivent non seulement être respectés pendant les concours nationaux et internationaux, mais également durant les entraînements. Les règlements des concours doivent être continuellement révisés afin d'assurer le respect du cheval.